

Circulaire d'information

INFCIRC/989

21 avril 2021

Distribution générale

Français

Original : anglais, russe

Communication datée du 20 avril 2022 reçue de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence une note verbale datée du 20 avril 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 1472

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Récemment, des informations erronées ont été distribuées afin de présenter sous un jour négatif les actes des forces militaires russes sur les installations nucléaires ukrainiennes. Cette propagande est particulièrement active en ce qui concerne la situation de la centrale nucléaire de Tchernobyl, que les forces militaires russes ont quittée le 31 mars 2022, transférant ainsi son contrôle total à la partie ukrainienne. À l'initiative de Kiev, une image déformée de ce qui se passait à la centrale est véhiculée par les médias occidentaux, créant une vision erronée de la réalité.

Les déclarations fondées sur des images de drones non vérifiées, selon lesquelles les troupes russes creusaient des tranchées et construisaient des fortifications dans les zones contaminées de la zone d'exclusion de Tchernobyl, sont particulièrement éloignées de la réalité. Les forces armées de la Fédération de Russie n'ont pas effectué d'activités de génie supplémentaires aux positions entourant la centrale nucléaire de Tchernobyl ni de travaux pouvant endommager le sol.

Les autorités de Kiev affirment sans fondement que les forces militaires russes auraient reçu de fortes doses de radiation lorsqu'elles se trouvaient dans la zone d'exclusion de Tchernobyl. Pour tenter de le confirmer, des vidéos montrent des relevés de dosimètres dans des endroits où des militaires russes étaient temporairement stationnés.

À cet égard, nous rappelons que durant le séjour des forces militaires russes sur le territoire de la zone d'exclusion et dans les installations de la centrale nucléaire de Tchernobyl, les spécialistes militaires ont constamment effectué un contrôle radiologique sur le territoire adjacent à la station et enregistré les doses individuelles à l'aide de dosimètres. L'ensemble des mesures de sûreté radiologique prises par les spécialistes militaires russes a permis d'éviter l'exposition humaine à des doses de rayonnement dépassant les limites fixées par les règlements de santé et de sûreté de la Fédération de Russie. La dose d'exposition des forces militaires russes présentes à la centrale de Tchernobyl du 24 février au 31 mars 2022 n'a pas dépassé 78 μ Sv (7,8 mrem).

Lors du retrait des forces militaires russes le 31 mars 2022, un acte d'acceptation et de transfert de la centrale nucléaire de Tchernobyl a été signé, indiquant que l'administration de l'installation protégée n'avait aucun grief concernant la présence des troupes russes.

La mission permanente de la Fédération de Russie demande au Secrétariat de bien vouloir diffuser ces informations auprès de tous les États Membres de l'AIEA dans les meilleurs délais.

La mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA l'assurance de sa très haute considération.

Vienne, le 20 avril 2022